

Incendie de Lubrizol : la mise en examen de la société confirmée par la cour d'appel de Paris

Mise en examen pour les dégâts environnementaux provoqués par l'incendie en 2019, l'entreprise avait déposé une requête en nullité.

Le Monde avec AFP ·

Publié hier à 13h31, mis à jour hier à 16h03 · Lecture 2 min.

La décision a été immédiatement saluée par les parties civiles. La cour d'appel de Paris a rejeté, mercredi 30 juin, le recours de Lubrizol qui dénonçait des irrégularités dans l'enquête sur l'incendie de son usine de Rouen en 2019, confirmant ainsi la mise en examen de la société.

Mise en examen pour les dégâts environnementaux provoqués par l'incendie, Lubrizol France avait déposé une requête en nullité en août 2020 devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel.

L'avocate de plusieurs parties civiles Corinne Lepage s'est « *réjouie* » de cette décision. L'ancienne ministre de l'environnement a dit espérer une mise en examen pour « mise en danger de la vie d'autrui » et pas seulement pour atteinte à l'environnement.

Lire aussi | [« Le rôle de l'Etat et des collectivités n'est pas de céder au chantage à l'emploi d'une usine vieillissante et polluante »](#)

Dans un communiqué, la CGT de Seine-Maritime a fait part de sa « *satisfaction* ». Le recours « *aura permis à Lubrizol de retarder les investigations* », déplore toutefois le syndicat.

Le secrétaire de l'Union des victimes de Lubrizol, Christophe Holleville, a fait part de son « *soulagement* ». « *Cela aurait été un scandale national si, tout compte fait, Lubrizol n'avait pas été mise en examen* », a-t-il estimé.

Reste, selon lui, à « *faire changer les lois* ». « *Depuis Napoléon, on protège la chimie. Tant qu'il n'y aura pas de vraies sanctions, comme des fermetures administratives* », les accidents industriels se multiplieront, a ajouté M. Holleville, jugeant « *grotesques* » les amendes encourues. Pour M^{me} Lepage, « *l'enjeu* » dans ce dossier, « *c'est le manque de moyens* » des services de l'Etat « *pour prévenir* » de tels accidents.

Lire aussi | [Lubrizol demande l'annulation de la procédure judiciaire et de sa mise en examen](#)

Lubrizol estimait avoir été mise en examen sur la base de non-conformités qui n'auraient pas été dénoncées, voire rejetées par les inspecteurs de la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) juste après l'incendie, avant d'être enregistrées dans un procès-verbal un mois plus tard.

Pour l'entreprise du milliardaire américain Warren Buffett, la Dreal a eu « *l'intention de caractériser a posteriori et fictivement des non-conformités à l'encontre de Lubrizol France, dans un contexte de pression médiatique particulièrement problématique* ».

Lire aussi | [L'entreprise Lubrizol condamnée pour des infractions lors de la dépollution de son usine Seveso de Rouen, qui avait brûlé en 2019](#)

« Incohérences et contradictions », se défend Lubrizol

A l'audience le 31 mars, le parquet général s'était opposé à la demande de la société tandis qu'une dizaine de personnes manifestaient devant la cour d'appel de Paris, accusant Lubrizol de vouloir « fuir son procès ».

« Cette requête était légitime : il y a des incohérences et des contradictions chronologiques que nous devons soulever, c'est un droit de la défense et une obligation d'avocat, nous avons six mois pour le faire », a de nouveau défendu mercredi M^e Bénédicte Graulle, avocate de Lubrizol.

Pour les avocats des victimes de l'accident – plus de 500 plaintes ont été déposées –, les inspecteurs de la Dreal ont au contraire fait preuve de prudence sur ces « non-conformités » immédiatement après l'incendie, faute d'avoir pu à ce moment-là analyser tous les éléments en leur possession.

Lire aussi | [A Rouen, « un an après, on n'oublie pas » l'incendie de Lubrizol](#)

Lubrizol France est mise en examen à Paris depuis le 24 février 2020 pour « exploitation non conforme d'une installation classée » ayant provoqué des dégâts environnementaux, et « déversement de substances nuisibles dans les eaux », étape préalable à un éventuel procès.

L'incendie, survenu le 26 septembre 2019 sur un site classé Seveso – directive européenne qui vise à limiter les risques d'accidents industriels et leurs conséquences – seuil haut et dont l'origine reste inconnue, avait provoqué un immense nuage de fumée noire.

Près de 9 505 tonnes de produits chimiques avaient brûlé sur ce site de lubrifiants automobiles et sur le site voisin de l'entreprise Normandie Logistique. L'incendie n'avait fait aucune victime.

Le Monde avec AFP

Services

CODES PROMOS avec Global Savings Group

- Red SFR : 15€ de remise sur votre panier
- Europcar : -15% sur votre location de voiture
- Boohoo : -50% sur plusieurs catégories
- Made.com : 50€ offerts dès 500€ d'achats
- Nike : jusqu'à -50% sur les articles en promotion
- AliExpress : 5€ offerts dès 10€ d'achats
- Yves Rocher : -50% sur une sélection d'articles

Tous les codes promos